

L'impact écologique du filet maillant dérivant thon germon et dauphins du proche Atlantique

Loïc ANTOINE, Sami HASSANI, Michel GOUJON
et Anne COLLET.

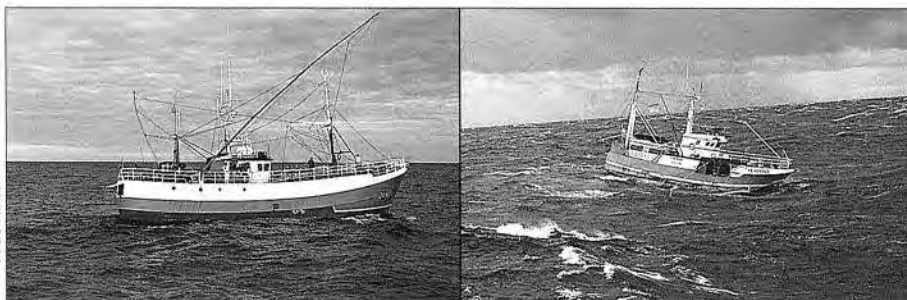


Par 18° ouest et 46° nord...

Les captures accidentelles de dauphins se sont trouvées au centre d'une polémique portant sur la pêche au thon germon au filet maillant dérivant. Une étude détaillée des captures accidentelles et de la taille des populations de dauphins affectées était devenue indispensable pour évaluer le risque écologique associé à cette pratique nouvelle.

Le thon blanc ou germon (*Thunnus alalunga*) est un grand migrateur pélagique. La reproduction a lieu dans l'océan Atlantique subtropical et la mer des Sargasses. Les jeunes poissons, âgés de un à cinq ans, font leur apparition au large des Açores au mois de mai, puis remontent vers le nord jusqu'au sud

et l'ouest de l'Irlande et pénètrent dans le golfe de Gascogne en suivant le réchauffement des eaux. Au début de l'automne, ils regagnent une aire d'hivernage située entre les Açores et les îles Canaries. Les germons adultes de plus de 5 ans migrent alternativement de l'aire d'hivernage à l'aire de reproduction.



Derrière le problème écologique des captures accidentelles de dauphins se cache également la confrontation de deux techniques de pêche de productivité différente: la ligne, à gauche, et le filet maillant dérivant, à droite.

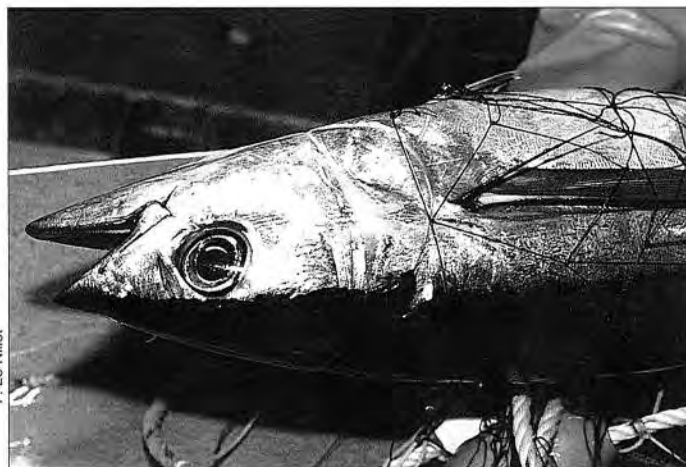
La pêche au germon : une activité plusieurs fois séculaire

Dès le XVIII^{ème} siècle, le germon est pêché à la ligne traînante lors de son séjour dans le golfe de Gascogne par des pinasses à voile basées à Groix et dans d'autres ports bretons et vendéens. Au cours des années 1930, l'apparition de navires ligneurs équipés d'une cale à glace puis d'un moteur permet d'augmenter les rendements de la pêche, l'autonomie et le rayon d'action des navires. Près d'un millier de bateaux débarquent 20 000 tonnes de germon en 1939. Après la guerre, tous les navires sont motorisés. En 1950 est introduite la technique de pêche à l'appât vivant, et les navires qui la pratiquent cohabitent avec les ligneurs durant deux décennies. Une semblable évolution se produit chez les flottilles espagnoles. Puis les Français

viennent à abandonner successivement l'appât vivant (fin des années 1970) et la ligne (milieu des années 1980), les hommes et les armateurs se désintéressant de métiers pénibles et de moins en moins rentables : il n'y a plus que 1200 tonnes débarquées en 1986, pour une vingtaine de navires. Seule une nouvelle technique de pêche pouvait relancer l'intérêt des pêcheurs pour une ressource par ailleurs modérément exploitée.

Des premiers filets maillants dérivants au programme GERDAU

En France, les premiers essais de pêche au germon à l'aide d'un filet maillant dérivant (FMD) remontent à 1926, après des observations faites au Japon où la technique existait déjà depuis longtemps. Ces essais furent infructueux, comme ceux qui furent de nouveau tentés en



*Thon germon
maillé.*

Une levée ou opération de pêche



Le virage du filet débute au petit matin.

Lorsqu'il atteint la zone de pêche après souvent plusieurs jours de route, le patron repère la présence possible de germon à l'aide de différents indices : température et couleur de l'eau, détection au sondeur, présence de plancton, d'oiseaux, etc... Le filet est mis à l'eau à la tombée du jour par l'arrière du bateau, qui avance à demi vitesse de manière que le filet se déploie correctement. Une bouée munie d'un mât portant un feu et un réflecteur radar est amarrée à l'extrémité du filet. Celui-ci forme alors un rideau vertical dans l'eau, de la surface à 15-20 m de profondeur, et plus ou moins sinueux selon l'état de la mer et la présence ou non de courants marins. Au petit matin, le bateau qui était resté à portée de vue de sa bouée, reprend l'extrémité du filet et commence à le hisser à bord à l'aide d'une grosse poulie hydraulique, le vire filet. Les poissons sont démaillés par deux ou trois hommes d'équipage au fur et à mesure de leur apparition, et stockés provisoirement dans un parc. A l'arrière du bateau, deux autres hommes rangent le filet débarrassé du poisson, au fur et à mesure de sa remontée. Le filet reste en moyenne une dizaine d'heures dans l'eau ; le filage ne prend qu'une quinzaine

de minutes mais le virage peut prendre plusieurs heures, selon la quantité de poisson pêchée. Une fois le filet relevé et le poisson vidé puis descendu en cale, le patron peut choisir de faire route vers d'autres parages, ou encore de rester sur place en pêchant le thon cette fois à la ligne traînante, jusqu'à la tombée du jour où il pourra mettre à nouveau le filet à l'eau. La prise moyenne est de 60 germons par kilomètre de filet et par nuit, soit 300 kg. La prise peut varier fortement en fonction des conditions locales (concentrations, etc.) ou de la saison.

P. Le Niliot

1947. C'est finalement en 1987 que le FMD fait son apparition dans la flottille germonière française. Les gains de productivité par rapport à la classique ligne traînante sont tels qu'une flottille de bateaux vendéens et bretons de 18 à 24 m se reconstitue autour de cette technique, utilisant de 5 à 10 km de filets par unité. Les flottilles asiatiques (Japon, Taïwan, Corée), qui possèdent la technique depuis des décennies, l'ont développée sur une échelle bien différente : plusieurs centaines de navires pêchent le thon, mais aussi l'encornet et le saumon dans les océans Pacifique et Indien, au moyen de filets de plusieurs dizaines de kilomètres par bateau. L'ampleur de ce déploiement peut représenter un risque pour les espèces capturées accidentellement telles que les mammifères marins, les oiseaux et les tortues, et l'opinion publique internationale en est

alertée. En 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies condamne l'usage des grands filets dérivants.

La résolution des Nations Unies a des répercussions en Europe puisque la même année, la Direction Générale des Pêches de la Commission Européenne, la DG 14, demande que soit étudiée l'interaction entre les différents engins de pêche au germon, dans l'intention de réglementer le FMD. L'étude réalisée par l'IFREMER et l'IEO (*Instituto Español de Oceanografía*) montre qu'en ce qui concerne le FMD, l'interaction se traduit par une concurrence avec les autres métiers pour la ressource, sans qu'une influence directe sur les rendements ou le comportement du thon ait pu être mise en évidence. En 1989 et 1990, l'IFREMER fait embarquer quatre observateurs sur des fileyeurs afin d'évaluer

entre autres la fréquence des captures accidentelles de dauphins. L'estimation des captures totales est de 131 et 440 dauphins pour 37 et 41 bateaux respectivement. Toutefois cette estimation est peu précise en raison de la faible couverture de l'échantillon. Une série de marées expérimentales réalisées en 1991 montre qu'en immergeant les filets à deux mètres sous la surface, les prises de dauphins semblent être diminuées.

En janvier 1992, le Conseil des Communautés Européennes limite à 2,5 km la longueur de filets utilisable par les navires. Toutefois une dérogation pour l'usage de 5 km est accordée à 37 navires et pour deux ans, le Conseil pouvant en proroger l'échéance "à la lumière des bases scientifiques démontrant l'absence de tout risque écologique lié à [la dérogation]". Le Secrétariat d'Etat à la Mer charge alors l'IFREMER d'évaluer la faisabilité d'une étude permettant de répondre à la question du risque écologique lié à l'usage du FMD. Un groupe d'experts européens est réuni sous les auspices de la DG 14. Ce groupe arrive à la conclusion qu'une réponse sur l'évaluation du risque écologique sur l'ensemble de l'écosystème ne peut pas être fournie dans un délai de deux ans ; il propose qu'une approche de ce risque soit faite par l'étude de l'impact de la pêche au FMD sur les dauphins. L'IFREMER propose alors le programme GERDAU (germon-dauphin) au Secrétariat d'Etat, qui donne son feu vert et dégage le financement nécessaire.

Combien les filets prennent-ils de dauphins ?

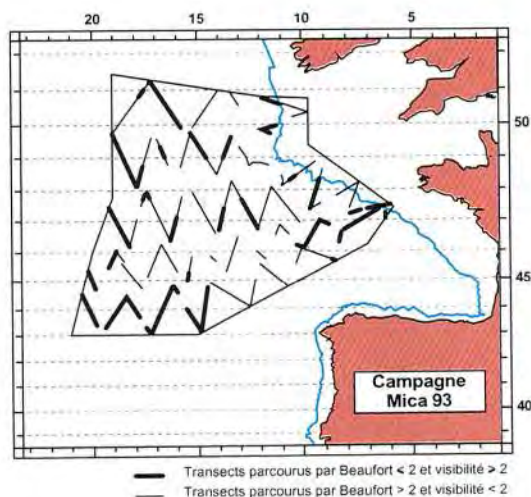
Le programme GERDAU devait estimer le taux de mortalité chez les dauphins et son impact sur la dynamique des populations. Il s'articulait autour de deux objectifs principaux : d'une part, évaluer le volume des captures accidentelles de dauphins dans les FMD, et d'autre part estimer les effectifs de dauphins présents dans les secteurs où s'exerce cette pêcherie. Le taux de mortalité se déduirait du rapport des captures sur les effectifs ; l'impact sur la dynamique des populations s'étudierait par un modèle intégrant les paramètres biologiques tels que longévité et fécondité.

L'expérience des années précédentes montrait que le décompte des dauphins capturés ne pouvait être fait de façon exhaustive par les pêcheurs eux-

mêmes. Ce sont donc des observateurs scientifiques embarqués sur les bateaux de pêche en 1992 et 1993 qui, tout au long de la saison de pêche, ont recensé les captures non seulement de dauphins, mais de toutes les espèces autres que les thonidés. Chargés également d'autopsier les dauphins capturés, ils relevaient les informations et les échantillons nécessaires à l'estimation des paramètres biologiques.

Combien y a-t-il de dauphins sur la zone de pêche ?

La taille des populations de dauphins a été approchée par l'estimation des effectifs présents sur la zone de pêche, au cours de la campagne scientifique dite MICA, réalisée pendant la saison de pêche au germon en juillet-août 1993. La méthode retenue consistait à compter les dauphins tout au long d'un parcours déterminé à l'avance dans la zone de pêche, à partir d'un navire suffisamment grand et rapide pour assurer les conditions d'observations requises pour cette méthode, dite du "transect linéaire", et utilisée par la Commission Baleinière Internationale. Un chalutier cannois de 38 m, le "Croix Morand", a été spécialement affrété pour l'occasion. La campagne MICA s'est déroulée en trois marées de 16 jours. Les transects étaient parcourus à la vitesse moyenne



Zone d'échantillonnage sur transects linéaires MICA 93 indiquant les transects parcourus et l'isobathe 200m



L'ensemble des captures accessoires, ici un espadon et un requin peau-bleue, a été comptabilisé.

Dix-huit observateurs ont été recrutés en 1992, et 17 en 1993, tous ayant une solide expérience du travail à la mer. Ils ont été embarqués pour toute la durée de la saison de pêche sur des navires qui bénéficiaient de la dérogation à 5 km, permettant une couverture de la flottille statistiquement acceptable. Avant d'embarquer, les observateurs ont bénéficié d'une formation les préparant à la collecte des informations et au prélèvement d'échantillons, qu'ils retranscrivaient une fois en mer sur une série de formulaires préparés à cet effet. Les principales informations concernaient les données de pêche (date, heure, position, conditions météorologiques, durée de l'opération de pêche) ; le nombre de germons capturés ; les captures accessoires (autres poissons : espèce, nombre et taille) ; les captures de cétacés (espèce, taille, sexe). Pour les dauphins, une série de prélèvements leur était demandée : dents (pour connaître l'âge individuel), peau, estomac, gonades, parasites. Ils notaient également les observations visuelles de cétacés : date, heure et position, espèce, taille du groupe, présence de jeunes.

Espèces	Nombre de captures observées	
	1992	1993
Espèces cible		
thons germons	245300	258600
autres thons	52	232
Espèces accessoires et accidentelles		
espadons	259	847
hirondelles	17750	22180
cerniers	1560	3040
requins peau-bleue	18970	21550
autres requins	70	77
cétacés	475	377
tortues	8	26
oiseaux	11	44
Détail des cétacés		
dauphins communs	114	90
dauphins bleu et blanc	330	243
grands dauphins	10	8
globicéphales	13	16
dauphins de Risso	0	7
cachalots	1	6
cachalots pygmées	0	1
rorquals communs	2	0
petit rorqual	0	1
cétacés indéterminés	5	5

Détail des prises enregistrées par les observateurs embarqués. Ces données sont à la base de l'évaluation de l'impact des FMD sur les populations de dauphins.



Recensement de cétacés à bord du "Croix Morand", chalutier concarinois, opération MICA 93.

de 11 noeuds, une équipe internationale de six spécialistes se relayant toutes les deux heures sur la dunette pour, du matin au soir, observer à la jumelle et compter les dauphins selon un protocole défini par la méthode.

Quelques chiffres sur la pêche

Les observateurs embarqués ont couvert, pour les deux saisons consécutives, 58% de la flottille dite "dérogataire" (18 navires, sur 31 ayant effectivement pêché), et près de 30% de l'effort total (60 à 64 navires français actifs au cours des deux saisons). En extrapolant les données relevées par les observateurs aux statistiques de pêche de l'ensemble de la flottille, on pouvait évaluer le volume total des captures accidentelles de dauphins. Cependant, l'effort de pêche varie d'un thonier à l'autre par les caractéristiques du navire, le nombre de marées, la longueur de filet (2,5 km normalement, 5 km pour les dérogataires, plus pour les fraudeurs). Aussi, le volume total des captures autres que celles de germon a été évalué par rapport au nombre de germons capturés, obtenu à partir des statistiques de débarquement.

En premier lieu, il apparaît que 84 à 86% des captures sont constituées de l'espèce cible, le germon. Le requin peau-bleue (*Prionace glauca*) compose la majeure partie des 15% restants de captures accessoires. Parmi celles-ci, il en est quatre de forte valeur marchande et qui

sont débarquées et vendues en criée : il s'agit de l'espadon (*Xiphias gladius*), du cernier (*Polyprion americanus*), du requin taupe (*Isurus oxyrinchus*) et de l'hirondelle de mer ou grande castagnole (*Brama brama*).

Les cétacés ne représentent que 0,1 à 0,2% des captures totales en nombre. Les principales espèces concernées sont le dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*) et le dauphin commun (*Delphinus delphis*). Le premier représentait 69% des captures de cétacés en 1992 et 64% en 1993 ; le second entraînait pour 24% des captures pour les deux saisons de pêche étudiées. L'extrapolation à l'ensemble de la flottille a permis d'estimer le nombre total de dauphins qui périssent du fait de la pêche au FMD, soit en moyenne près de 1600 individus par saison de pêche (400 dauphins communs et 1200 dauphins bleu et blanc). Ce chiffre est à rapprocher des captures de dauphins dans les années 1950 et 1960, quand la flottille française se composait de 600 ligneurs. On estime en effet qu'à cette époque, où la préoccupation sur le sort des dauphins n'existait pas et où, au contraire, ces espèces faisaient l'objet d'une consommation locale, 5000 dauphins étaient capturés au harpon au cours d'une saison de pêche. Cette pratique était également courante à bord des nombreux thoniers espagnols sur la même zone.

Des tortues et des oiseaux sont très anecdotiquement capturés. L'étude permet en effet d'estimer qu'une centaine de puffins majeurs (*Puffinus gravis*) sont

pris chaque saison dans les filets. Les pêcheurs de thon voient également des puffins se faire prendre sur les hameçons de la ligne traînante. Quelques tortues luth (*Dermochelys coriacea*) et carettes (*Caretta caretta*) ont été prises et relâchées vivantes.

Capter un dauphin n'est pas un événement fréquent pour un thonier fileyeur. Ainsi, 70% des opérations ou coups de filets n'entraînent aucune capture de cétacé. Il ne semble pas y avoir de relation directe entre le nombre de thons capturés par opération et le nombre de cétacés pris dans les filets. Ainsi, s'il existe une relation entre l'effort de pêche et la capture de dauphins (plus on pêche, plus la probabilité de prendre des dauphins est élevée), l'abondance locale des thons et celle des dauphins ne semblent pas en relation directe.

La répartition géographique des captures de dauphins n'est pas homogène au travers de la zone étudiée : les prises sont plus importantes dans le nord. Cela peut s'expliquer d'une part parce que les dauphins sont plus nombreux à proximité du plateau continental, mais aussi du fait que l'effort de pêche y est plus important : la flottille y séjourne plus longtemps, en juillet et août, que dans le nord des Açores où débute la pêche en juin. La distribution des captures vers le large suggère que les deux espèces de dauphins concernées ont une vaste répartition estivale.

Jeunes ou adultes ?

Plusieurs paramètres biologiques ont pu être estimés grâce aux prélèvements effectués par les observateurs. Ainsi, l'âge des animaux a pu être déterminé chez les adultes à partir des coupes de dents. La dissection des glandes mammaires et des gonades révèle le statut reproducteur des femelles et le nombre de mises bas antérieures à la capture : l'âge à la première reproduction serait de 9 ou 10 ans chez le dauphin commun et 7 ou 8 ans chez le dauphin bleu et blanc. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus pour d'autres populations.

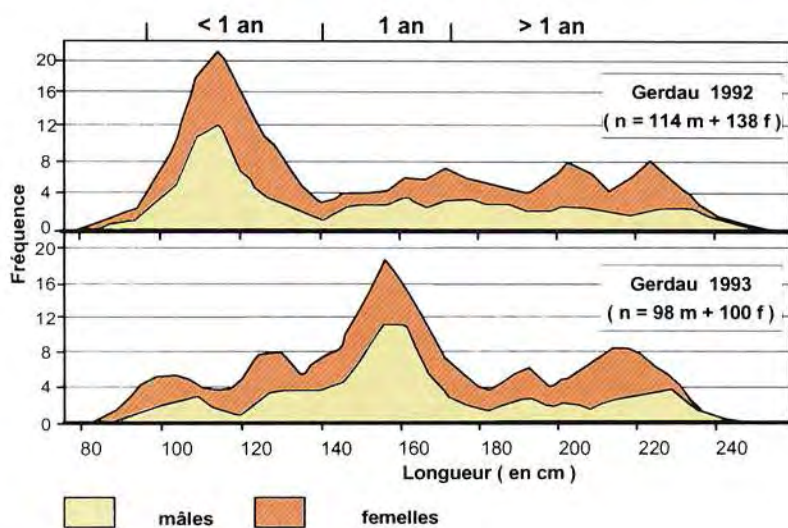
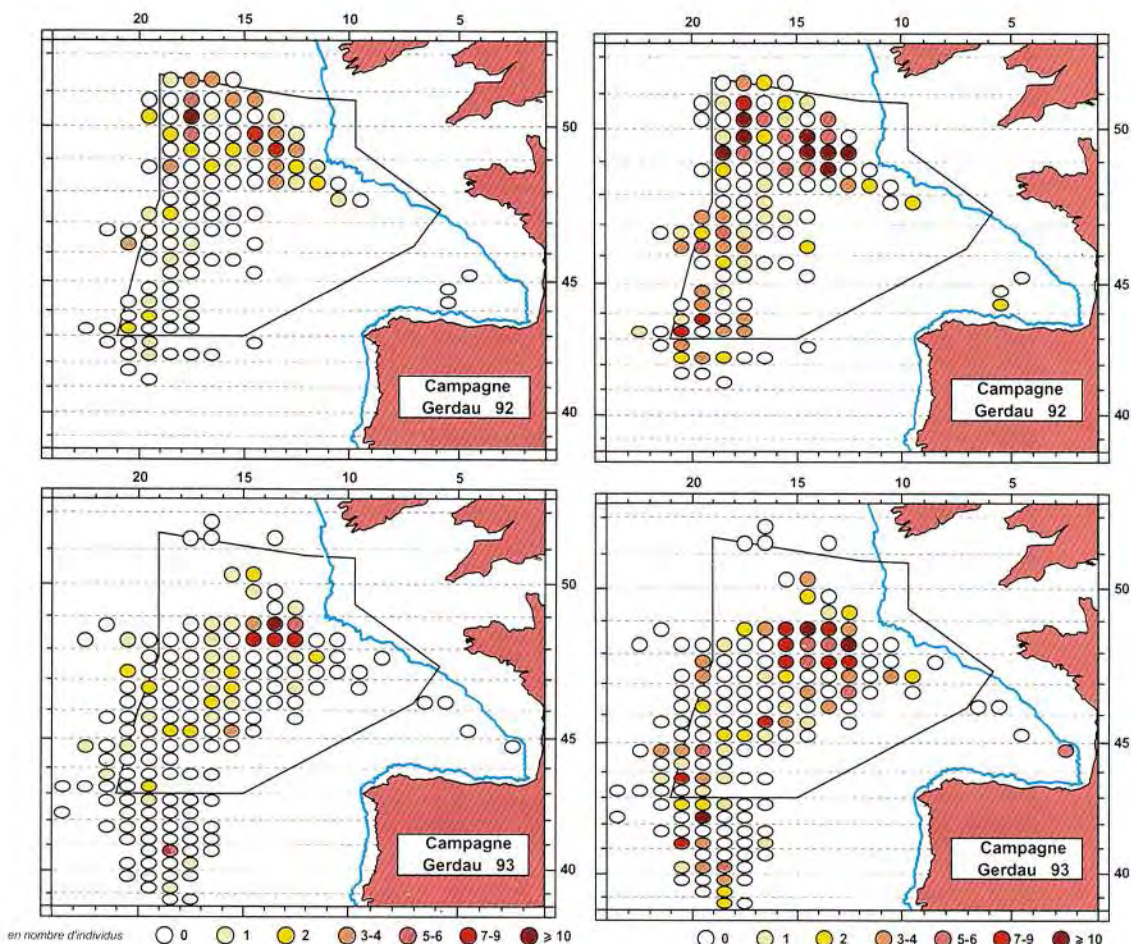
Les jeunes de l'année, ainsi que ceux d'un an révolu, se distinguent facilement des sub-adultes et adultes par la taille. L'examen des fréquences de longueur pour les deux espèces révèle la structure d'âge des animaux capturés dans les filets. En 1992, 36% des captures de dauphins communs et 50% de celles des

dauphins bleu et blanc sont composées d'individus de l'année. En 1993, ce sont les animaux d'un an révolu qui totalisent respectivement 43 et 41% des captures de dauphins. Ces éléments suggèrent, pour les deux espèces, la progression d'une classe d'âge à travers les prises d'une année à l'autre, avec un recrutement (nombre de naissances) plus important en 1992, et une mortalité relativement faible entre 1992 et 1993. La présence de jeunes animaux portant un reste de cordon ombilical montre que la mise bas a lieu au moins en partie pendant la saison et sur la zone de pêche au germon.

Une typologie des captures de dauphins montre que les jeunes apparaissent dans 81% des cas, dont 32 à 37% associés à un adulte, en général une femelle. 19% des captures sont composées d'adultes seuls ou en groupe, le plus souvent de mâles. Les jeunes représentent au total 60% des prises, ce qui, compte tenu du mode de reproduction de ces deux espèces (mature à 7-10 ans, un jeune tous les deux ou trois ans) ne peut représenter leur abondance réelle. Les jeunes sont donc très probablement plus exposés, notamment du fait de leur inexpérience : comme la plupart des grands mammifères, les jeunes dauphins connaissent une période d'apprentissage près de la mère.

Des dauphins : où et combien ?

Les observateurs ont aussi fait des relevés de dauphins à la jumelle. Ces données n'ont qu'une valeur qualitative, car l'effort d'observation était variable et dépendant entre autres facteurs du temps disponible : élevé pendant que le navire fait route, faible à nul en action de pêche. Néanmoins ces relevés donnent les grands traits de la distribution des deux espèces. Le dauphin commun est plus souvent vu au-dessus du talus et du plateau continental, tandis que le dauphin bleu et blanc paraît plus océanique ; les aires de répartition des deux espèces se superposent cependant largement puisqu'on peut les observer en n'importe quel point du secteur étudié. On note que c'est le dauphin commun qui est le plus souvent observé, jouant souvent à l'étrave du bateau ; inversement, les observations de dauphin bleu et blanc sont moins fréquentes, alors que l'espèce est la plus représentée dans les captures de dauphins.



En haut à gauche : distribution des captures accidentelles observées de dauphins bleu et blanc ; à droite : distribution des captures accidentelles observées de dauphins communs.

Ci-contre : l'analyse des longueurs de dauphins bleu et blanc capturés au filet suggère que l'année 1992 a été marquée par un nombre de naissances exceptionnellement élevé que l'on retrouve dans le pic des animaux âgés d'un an.

La campagne MICA a permis de mieux cerner la répartition des deux espèces dans la zone préalablement définie et d'en estimer l'abondance. Pour des raisons évidentes, seules les observations effectuées dans des conditions de mer calme à peu agitée (Beaufort maximum de 2) et de visibilité correcte ont pu être retenues pour l'estimation d'abondance, soit 45% des transects parcourus. Les observations de dauphins communs sont plus nombreuses que celles de dauphins bleu et blanc (respectivement 75 et 38), mais la taille moyenne des bancs de dauphins bleu et blanc est cinq fois supérieure à celle de l'autre espèce (respectivement 6 et 30 individus par groupe observé).

Rapporté à la zone échantillonnée, le nombre le plus probable de dauphins communs est de 61 888, celui de dauphins bleu et blanc de 73 843. La dispersion de ces valeurs autour de la moyenne est importante (de 35 000 à 108 000 dauphins communs et de 36 000 à 151 000 dauphins bleu et blanc). Il faut également remarquer que ces effectifs se rapportent à une portion restreinte de l'Atlantique nord-est qu'est la zone de pêche au germon, et qu'ils ne sont probablement qu'une partie des populations de dauphins du proche Atlantique. Néanmoins, on se place, pour les calculs de taux de mortalité, dans l'hypothèse volontairement pessimiste où on assimile les effectifs de dauphins de la zone MICA à ceux des populations entières. Le lecteur pourra se reporter au chapitre consacré à l'estimation des petits cétacés en Manche et en mer du Nord dans ce même numéro pour une estimation de la population de dauphins communs dans une région limitrophe à celle échantillonnée pendant l'opération MICA 93 : le secteur Iroise-sud Irlande.

Mortalité de dauphins due à la pêche

La mortalité subie par ces populations de dauphins du fait de la pêche au FMD se mesure par le rapport des captures à l'effectif des populations ($R=C/N$). Ainsi, pour le dauphin commun, ce taux moyen, ou taux le plus probable serait de près de 0,7%, et de 1,6% pour le dauphin bleu et blanc. Cependant, pour estimer le risque encouru par les populations de dauphins, on se place délibérément dans la situation la plus défavorable : la borne minimum de l'estimation des effectifs de dauphins comparée à la borne maximum de l'estimation des captures, même si ce scénario n'a qu'une chance sur mille d'être vrai. On obtient alors des mortalités de 4,2% et 1,5% pour le dauphin bleu et blanc et le dauphin commun respectivement.

Les conséquences de ces taux de mortalité sur la dynamique des populations concernées ont été calculées par modélisation, à partir des paramètres biologiques mesurés (l'âge à la première mise bas, l'intervalle entre les naissances, les taux de mortalité) et fournis par d'autres études (taux moyen de survie des jeunes et des adultes). Si on se limite aux bornes supérieures des intervalles de confiance des taux de mortalité (seuil à 5%), les populations de dauphins seraient affectées d'un taux de décroissance annuel de 1%, qui se soustrait au taux intrinsèque de croissance de ces populations. L'inconnue porte sur ce taux intrinsèque, qu'on ne peut mesurer directement. Dans l'hypothèse non déraisonnable où ces populations seraient, en l'absence de pêche, soit en



Le dauphin bleu et blanc (à gauche) et le dauphin commun (à droite) sur la zone de pêche.

état d'équilibre, soit en accroissement, il est peu probable que la situation décrite entraîne à court terme une diminution notable des populations. On sait par ailleurs que des mécanismes compensatoires peuvent apparaître (tels que le raccourcissement de l'intervalle entre les mises bas) pour contrecarrer la mortalité des jeunes. Ceci n'a cependant pas pu être mis en évidence au cours de cette étude, faute d'une durée d'observation suffisante.

Les chercheurs américains ont été confrontés aux mortalités de dauphins causées par la pêche thonière à la senne dans le Pacifique centre-est, dès les années 1970. Au milieu des années 1980, la taille des populations de dauphins se situait à 50% de leur valeur à l'état d'équilibre, du fait des très fortes mortalités dues à la pêche (jusqu'à 197 000 individus en 1973). A ce niveau de population, le taux moyen de croissance annuel était estimé à 4%. La réglementation américaine a alors fixé le "prélèvement" maximal par pêche à la moitié de ce taux de croissance, soit 2%.

Les résultats de GERDAU et la Commission européenne

Examinant fin 1993 les résultats du programme GERDAU et la situation qu'ont connue les populations de dauphins du Pacifique centre-est, le Comité Scientifique, Technique et Économique de la Commission Européenne (CSTEP) concluait que l'usage des FMD ne représentait pas un risque écologique immédiat, mais que l'augmentation de l'effort de pêche pouvait entraîner un risque. Le CSTEP recommandait de poursuivre le suivi scientifique et l'encadrement strict de l'effort de pêche. La dérogation autorisant à 37 navires français l'usage de 5 km de filet n'a pas été prorogée, la Commission ayant estimé que, plus que les incertitudes

qui entachaient les résultats scientifiques, les tensions entre communautés de pêcheurs exigeaient le renforcement des limitations d'usage du FMD.

Le CSTEP a renouvelé ses recommandations en février 1995. Entre temps, le suivi des captures accidentelles a été interrompu, essentiellement du fait du coût très élevé qu'elles impliquent. En revanche, l'effort de pêche, après avoir culminé en 1993, a régressé depuis, principalement du fait de l'application stricte de la réglementation européenne sur la longueur des filets (2,5 km de filet par navire) par la flottille française depuis juillet 1994, et la diminution du nombre de navires français qui n'étaient plus que 50 en 1995. L'Irlande et la Grande Bretagne semblent avoir enrayé le développement de la pêche du germon au FMD, leurs deux flottilles confondues ne dépassant pas 20 navires depuis 1994.

Il existe d'autres pêcheries de filet dérivant en Europe : il s'agit de la pêche italienne d'espadon en Méditerranée, mais aussi de la pêche de saumon de la mer Baltique, moins connue mais importante au plan économique. Toutes deux connaissent également des incertitudes quant à leur devenir, puisque, même si elles n'ont pas fait l'objet d'étude scientifique de grande envergure, elles sont comme la pêche au germon en sursis. Le projet de réglementation, non encore décidé par la Commission mais appuyé par le Parlement européen, est d'interdire définitivement le FMD, quels que soient sa taille et son usage, dans les eaux sous juridiction européenne à partir de 1998. ■

